

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 17 (1929)
Heft: 5

Artikel: L'armée Suisse
Autor: Michel, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARMÉE SUISSE¹

par ALFRED MICHEL.

Les origines de notre armée se confondent avec celles de la Confédération elle-même, le pacte de 1291 était avant tout une convention militaire.

Cette longévité est d'autant plus significative qu'aucune trace de dégénérescence ne se manifeste dans nos corps de milices, au contraire, ils sont débordants de vie. Il est même des citoyens, parmi les meilleurs, qui jugent nécessaire de proclamer que le budget de la défense nationale ne peut être augmenté et que, partant, notre armée ne doit pas se développer davantage.

Une institution nationale qui ne donne de plus grands soucis mérite d'être étudiée par tous ceux qui veulent connaître les principales forces de cohésion qui assurent l'existence de notre patrie.

L'ouvrage qui vient d'être consacré à cette étude est non seulement une œuvre définitive, c'est aussi une œuvre de grande actualité puisqu'elle nous est donnée à l'époque où des groupements politiques organisent contre l'armée une campagne de dénigrement.

Publié sous la direction du colonel E.M.G. Léderrey, l'ouvrage s'ouvre sur une préface d'une mâle sobriété et d'un niveau spirituel supérieur de M. le Conseiller fédéral Scheurer. Les chapitres, consacrés aux origines de notre

¹ *L'Armée suisse, ses origines, son état présent, sa raison d'être.*
Editions de la S.A.D.E.A. Genève.

Dépositaire pour le canton de Fribourg: Vve J.-C. Meyer,
Place de la Cathédrale 70, Fribourg.

armée, à ses traditions et à son état présent sont écrits par des chefs qui se sont distingués dans l'exercice d'un haut commandement ou par des études sur notre armée. Citons-les dans l'ordre de leur contribution: le major de Vallière, un nom connu des historiens, le colonel E.M.G. Feldmann, le colonel commandant de corps Wildbolz, le colonel Sonderegger et le colonel Feyler. Le livre est couronné par une conclusion de M. Gonzague de Reymold dont l'émouvante synthèse prend une valeur symbolique, elle apparaît comme le jugement du peuple qui n'appartient pas à l'armée après que ses chefs lui en aient exposé l'histoire et la composition.

La première partie de l'ouvrage contient l'histoire de nos institutions militaires. Elle comprend trois récits: la période héroïque qui va de 1291 à 1515, la période patricienne qui renferme l'histoire du service étranger et s'arrête en 1798 et enfin la période de l'armée fédérale.

Notre histoire militaire commence par une ère de luttes continues. C'est d'abord un siècle de guerres d'indépendance auquel succède un siècle de batailles pour atteindre les frontières naturelles. Encouragés par leurs triomphes les Suisses se jettent ensuite dans des entreprises d'expansion et de conquête qui prennent fin en 1515 à Marignan.

Durant cette première période déjà, existe le principe du service militaire obligatoire et personnel, l'entraînement physique et l'exercice du maniement d'armes en temps de paix. Alors déjà, chaque soldat a ses armes et son équipement chez lui, et le cavalier loge sa monture. De tout temps on a, dans notre pays, fait confiance au soldat. Les armes et la formation de combat de cette période sont originales. A la hallebarde, en usage durant les guerres d'indépendance succède la pique pour la période de conquête. La formation de combat est le carré massif, plus tard, sa profondeur est réduite dans la mesure des progrès de l'artillerie qui rendent cette masse trop vulnérable, elle s'amincit peu à peu jusqu'à ne former

qu'une ligne. Les Suisses sont les créateurs et les maîtres de l'infanterie moderne dont ils deviennent les instructeurs dans tous les grands pays.

La politique internationale de la Suisse change d'orientation après Marignan. Durant la période patricienne, notre pays se replie sur lui-même, il est en proie aux dissensions religieuses. L'armée dont l'existence est subordonnée à l'union du peuple est paralysée ; cependant, à dates espacées, un fait d'arme digne des temps héroïques apporte la preuve qu'elle n'a pas disparu.

Les institutions vermoulues de la période patricienne ne sont pas à même de contenir et d'utiliser une armée. On encourage la tendance de nos soldats d'aller s'engager à l'étranger lorsque la paix règne au pays. L'exportation de la main d'œuvre militaire est organisée en échange d'avantages politiques. Belle histoire que celle du service étranger qui nous est racontée avec ses plus beaux exemples de discipline, de courage et de grandeur d'âme.

Avec la révolution, nous entrons dans une nouvelle période de notre histoire militaire, c'est celle de la création, par étapes, d'une armée fédérale. Il est vrai qu'on ne fait que poursuivre une idée conçue par nos ancêtres et qui avait déjà reçu un commencement de réalisation dans le Covenant de Sempach, au XV^{me} siècle. Cette charte ordonne l'obéissance des soldats aux chefs d'autres cantons ; c'est le principe de l'unité de commandement qui est admis. Durant toute la période patricienne, on ne fait aucun progrès dans ce domaine. La création d'une armée helvétique sous le Directoire a le sort que mérite une tentative prématurée. Cette légion nationale disparaît après un an d'existence.

Un complément au principe de l'unité de commandement, c'est l'établissement d'une organisation identique des corps de troupes, elle est approuvée par la Diète, le 5 juin 1807. Un léger progrès est accompli en 1813, on prévoit le groupement des contingents cantonaux en corps de troupes fédérales, mais pour les cas de mobili-

sation seulement. Une idée nouvelle voit le jour avec l'organisation militaire de 1850 qui confie l'instruction des armes spéciales à la Confédération. Celle de 1874 en fait autant pour l'infanterie, elle prévoit aussi l'instruction préparatoire de la jeunesse et réalise une application effective de l'obligation de servir.

L'organisation militaire approuvée par le peuple, en 1907, achève cette longue œuvre d'unification. Son exposition claire et précise comprend l'instruction des cadres et des soldats, l'équipement en usage, le mécanisme des armes et leur emploi; il n'est pas jusqu'aux règles fondamentales du tir d'artillerie qui ne soient expliquées avec une simplicité qui fait aussi de cette partie de l'ouvrage, une lecture nécessaire à la culture générale non seulement des officiers de toutes armes, mais de tout citoyen.

Après avoir examiné l'instrument, énumérons son œuvre immédiate, visible, du moins au cours du siècle écoulé.

En 1805, durant la troisième guerre de coalition, l'armée occupe les frontières nord et la vallée du Rhin. Ce fut une école d'obéissance et d'ordre qui resserra les liens d'amitié entre Confédérés, nous dit l'historien. L'armée protège, en 1809, les frontières menacées du Tessin au Lac de Constance. Elle rétablit l'ordre, en 1831 à Bâle et à Neuchâtel, en 1833 à Bâle et à Schwyz. La frontière française en danger est couverte en 1838. L'année 1847 rappelle le Sonderbund. Des troubles nécessitent l'envoi de troupes en 1848 à la frontière sud et en 1849 à la frontière nord. En 1853, c'est sur la frontière autrichienne qu'on pare à une menace. L'attitude résolue de notre armée en 1856 nous épargne une guerre avec la Prusse. En 1859, nos frontières sont gardées pendant une guerre entre la Sardaigne et l'Autriche. Des troupes rétablissent l'ordre à Genève en 1864. L'armée couvre la frontière durant la guerre entre l'Italie et l'Autriche en 1866. En 1870, la guerre franco-allemande soumet notre armée à une épreuve périlleuse. Des troupes sont envoyées au

Tessin durant les désordres de 1889 et de 1890. Ensuite, c'est la guerre européenne, puis la révolution de 1918 qui provoquent des mobilisations générales. Enfin, des troupes portent secours aux populations des régions du Rhin lors des récentes inondations.

La liste des troubles extérieurs et intérieurs est-elle close ? Faut-il supprimer notre armée comme un instrument politique d'un autre âge ? La sécurité extérieure paraît acquise, mais notre obligation envers la Société des nations d'être aptes à défendre notre territoire subsiste. La sécurité intérieure est moins certaine, il y a des groupements qui ont pour but de modifier nos institutions non pas à l'aide des nombreux moyens légaux existants, mais par la force. L'armée seule nous met à l'abri de l'exécution de ces menaces, c'est là une tâche que lui donne la Constitution.

Ces deux missions de notre armée suffiraient à en justifier l'existence, mais celle-ci n'est pas seulement un élément de paix et d'ordre, elle est aussi un élément d'éducation. Elle crée un esprit suisse.

Cette formation unique a été définie par le général Wille lorsqu'il a dit que la préparation militaire n'était que l'objectif apparent de l'instruction de la recrue dont le but final est de créer, par l'éducation, un être sur lequel on puisse compter toujours et partout.

La vie militaire donne, dans une mesure forcément inégale, à tous ceux qui l'ont vécue, cette force d'âme qui caractérise le soldat. Cette force d'âme que le Christ a admirée chez le Centurion et que certains de nos chefs ont atteint dans sa plénitude.

L'existence de cette formation suisse donnée par l'armée justifie à elle seule la démocratie et porte la condamnation des régimes de soit-disant élites.

Les auteurs de cette œuvre bienfaisante, ont tenu à la présenter sous la forme d'un beau livre dont tous les éléments atteignent à un haut degré de perfection. L'illustration en est vraiment splendide.

Quel beau livre d'images ! Elles seules donnent un saisissant racourci de l'histoire et de la situation de notre armée. Les soldats de la période héroïque témoignent de ce souci de l'essentiel dans l'équipement et l'armement qui donne l'impression d'une grandeur spartiate. Durant la période patricienne le luxe des uniformes et des panaches fait sentir que l'armée a perdu contact avec le peuple, elle n'est plus composée de l'ensemble des hommes jeunes et valides et ne peut plus être l'expression de la souveraineté populaire puisque celle-ci est niée.

L'armée se libère ensuite des quelques siècles d'embellissements qu'elle a subis et cela dans la mesure où l'on revient à l'application intégrale de l'obligation de servir. Elle retourne à la simplicité des Suisses des temps héroïques. Le rapprochement par l'image du soldat moderne avec les héros de la vieille Suisse est le plus bel hommage que l'on puisse rendre à l'armée d'aujourd'hui. Réalisons-la toujours mieux cette simplicité, et nous garantirons ainsi à l'armée son avenir et, par la même, à notre pays son existence.

L'Armée Suisse est un livre à lire et à répandre pour l'amour de la patrie, comme il a été écrit, car il fait comprendre que notre système de défense constitue une école nécessaire d'éducation nationale.

[LE PATOIS]

La Rédaction tient à rectifier quelques erreurs introduites, bien malgré elle, dans l'article *Patois et traditions* de M. Henri Næf (nº 3 des *Annales fribourgeoises*).

Page 112, ligne 1, lire: *au* patois.

— 113, note 3, lire: *infatigable*.

— 115, 3^{me} citation patoise, lire: Abadâ *tolé* lè bindè.

— 116, ligne 36, lire: *dilemme*.

L'intérêt suscité par le patois fribourgeois se marque jusqu'à Berlin, ainsi que nous l'a prouvé le message sympathique d'un Confédéré qui ne veut pas être connu, et que l'on remercie ici.

La Rédaction.